BERTHA WILSON

Law

Bertha Wilson (1923-2007) was born in Kirkcaldy, Fife, Scotland. She received a master of arts degree in philosophy from the University of Aberdeen in 1944 and, in 1949, emigrated to Canada with her husband Reverend John Wilson. She was called to the Nova Scotia bar in 1957 after receiving a bachelor of laws degree from Dalhousie University. In 1959, she moved to Toronto and was called to the Ontario bar. Bertha became a partner in the firm of Osler, Hoskin & Harcourt in 1968.

In 1975, Bertha Wilson broke ground for women in law in Canada when she became the first woman to be appointed to the Court of Appeal for Ontario. In 1982 she became the first woman to be appointed to the Supreme Court of Canada. Bertha's Supreme Court rulings include: R v. Morgentaler in 1988 (abortion procedures), R. v Lavallee in 1990 (battered-wife syndrome as a self-defence), Andrews v. Law Society of British Columbia in 1989 (equality-rights test) and many other precedent-setting cases interpreting the Charter of Rights and Freedoms.

From 1991 to 1996, she was a commissioner of the Royal Commission on Aboriginal Peoples. Bertha is remembered as a pioneer who led the way for women in law in Canada.

A stylized judge's collar with black to represent the robes, this necklace is simple in form yet complex in nature to symbolize the intricacies of judicial proceedings.

sterling silver, black agate

Droit

Bertha Wilson (1923-2007) est née à Kirkcaldy, Fife, en Écosse. En 1944, elle a obtenu une maîtrise ès arts en philosophie de l'Université d'Aberdeen et en 1949, a émigré au Canada avec son mari, le révérend John Wilson. Elle a été admise au Barreau de la Nouvelle-Écosse en 1957 après avoir obtenu un baccalauréat en droit de l'Université Dalhousie. En 1959, elle a déménagé à Toronto et a été admise au Barreau de l'Ontario. Bertha est devenue associée au sein du cabinet Osler, Hoskin & Harcourt en 1968.

En 1975, Bertha Wilson aplani les obstacles pour les femmes Pqui voulaient pratiquer le droit au Canada lorsqu'elle est devenue la première femme à être nommée à la Cour d'appel de l'Ontario. En 1982, elle est devenue la première femme à être nommée juge à la Cour suprême du Canada. Les décisions de la Cour suprême lorsque siégeait Bertha comprennent: R. c. Morgentaler en 1988 (procédures d'avortement), R. c. Lavallee en 1990 (syndrome de la femme battue en légitime défense), Andrews c. Law Society of British Columbia en 1989 (critère d'égalité des droits) et de nombreux autres cas établissant des précédents dans l'interprétation de la Charte canadienne des droits et libertés.

De 1991 à 1996, elle a été Commissaire de la Commission royale d'enquête sur les droits des peuples autochtones. On se souvient de Bertha comme d'une pionnière qui a ouvert la voie aux femmes pour exercer le droit au Canada.

Le collier est un rabat de juge stylisé avec du noir pour représenter les toges. Ce collier est de forme simple mais de nature complexe pour symboliser les subtilités des procédures judiciaires.

argent sterling, agate noire